

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 08 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 08 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 02 novembre 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Florent MONEYRON
M. Gilles BERGAMI	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Jean-Louis DERBIAS
M. Daniel PEYNON	Mme Severine VIAL
M. Alain COSSON	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Marie-France MARMY	M. Lucas ANTOINE
M. Christian BOURNAT	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	
M. Romain FERRIER	
Mme Anne Marie OLIVON	

*Suppléant présent : Mme Nathalie DE LA FUENTE*

Absents : Mme Isabelle GROUIEC, M. René BROUSSE, Mme Michelle CIERGE

Etaient représentés (procuration) :

Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)  
Mme Déolinda DE FREITAS (à Mme Julie MONTBRIZON)  
Mme Catherine MORAND (à Mme Marie-France MARMY)  
M. Guillaume FRICKER (à M. Jean-Baptiste GIRARD)  
M. Gilles MARQUET (à Mme Eliane GRANET)  
M. Thierry TISSERAND (à Mme Elisabeth BRUSSAT)  
M. Bernard FRASIAK (à Mme Severine VIAL)

**VOTE :** En exercice : 35      Présents : 25 / Représentés : 7      **Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Désignation de 2 représentants suppléants au Syndicat Intercommunal de gestion des Ecoles Publiques (SIGEP)**

## Désignation de 2 représentants suppléants au Syndicat Intercommunal de gestion des Ecoles Publiques (SIGEP)

\*\*\*\*\*

- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20/11/2021 relative à la modification statutaire de la CCEDA n°2021-02 intégrant une nouvelle compétence supplémentaire en matière d'enfance et de jeunesse soit la gestion des accueils de loisirs sans hébergements extrascolaires et mercredis périscolaires.
- Vu La prise effective de cette compétence au 01/09/2022.
- Vu l'arrêté préfectoral n°20220408 en date du 28 mars 2022 portant modification des statuts de la communauté de communes « Entre Dore et Allier » validant à compter du 01/09/2022 la gestion communautaire des accueils de loisirs sans hébergements extrascolaires et mercredis périscolaires.
- Vu les statuts du SIGEP
- Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27/09/2022 relative à la désignation de 2 représentants titulaires au SIGEP

Dans le cadre de transfert de compétence enfance et jeunesse, la commune de Bort l'Etang qui disposent de deux sièges au Conseil Syndical n'est plus compétente et c'est la Communauté de Communes Entre Dore et Allier qui doit se substituer à elle.

Suite à la désignation de 2 représentants titulaires au SIGEP, Mme Josiane HUGUET et Mme Danielle GRANOUILLET, Madame la Présidente explique qu'il est aussi nécessaire de désigner 2 représentants suppléants. Il est proposé de désigner :

- M. René BROUSSE
- Mme Isabelle GROUIEC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 10 novembre 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente